

## Séance du mardi 21 octobre 2025

vingt et un octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u> Brice ASEANSIO, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	6	<u>Représentés :</u>
<u>Votants :</u>	6	<u>Excusés :</u> Thomas BROMET
<u>Pour :</u>	6	<u>Absents :</u>
<u>Contre:</u>	0	<u>Secrétaire de séance :</u> Rachel PIERRE
<u>Abstentions :</u>	0	

**Objet : Délibération relative à l'autorisation de signer la convention de financement du Département de l'Aude du projet d'aménagement du centre bourg tranche 2 phase 2 - DE\_032\_2025**

M.Le Maire informe que suite au dépôt d'une demande de subvention auprès du Département de l'Aude en octobre 2023 pour le projet d'aménagement du centre bourg tranche 2, le Département de l'Aude a attribué une subvention d'un montant de 46 078 €. Cette subvention constitue une deuxième partie de la contribution financière du Département sur ce projet.

M.Le Maire fait la lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention de financement relative au projet d'aménagement du centre bourg tranche 2 phase 2 du Département de l'Aude.

Il demande aux Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**D'AUTORISER M.Le Maire à signer la convention de financement relative au projet d'aménagement du centre bourg tranche 2 phase 2.**

Fait et délibéré à CAZALRENOUX le mardi 21 octobre 2025

*Apposé le 6 d'Oct 2025*

Pour exécution conforme  
Le Maire, ASEANSIO Brice





Republique Française  
AUDE  
COMMUNE DE CAZALRENOUX

Envoyé en préfecture le 23/10/2025  
Reçu en préfecture le 23/10/2025  
Publié le  
ID : 011-211100870-20251021-DE\_030\_2025-DE  
*SLOW*

Séance du mardi 21 octobre 2025

vingt et un octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u> Brice ASEANSIO, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	6	<u>Représentés :</u>
<u>Votants :</u>	6	<u>Excusés :</u> Thomas BROMET
<u>Pour :</u>	6	<u>Absents :</u>
<u>Contre:</u>	0	<u>Secrétaire de séance :</u> Rachel PIERRE
<u>Abstentions :</u>	0	

**Objet : Délibération relative à l'octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Aude Solidarité - DE\_030\_2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

M. Le Maire propose que la commune de Cazalrenoux apporte son soutien et sa solidarité aux sinistrés de l'incendie qui a sévit durant l'été 2025. Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Cazalrenoux contribue à soutenir les victimes de cette catastrophe climatique dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante:

- Soutien financier d'un montant de 700 € à l'association Aude Solidarité domiciliée au Département de l'Aude 11855 Carcassonne cedex 9 Carcassonne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** ce soutien financier,

**AUTORISE** Monsieur le maire à verser la somme de 700 € à l'association Aude Solidarité.

Fait et délibéré à CAZALRENOUX le mardi 21 octobre 2025

*Appréché le 01/11/2025*

Pour exécution conforme  
Le Maire, ASEANSIO Brice





**République Française**  
**AUDE**  
**COMMUNE DE CAZALRENOU**

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 011-211100870-20251021-DE\_031\_2025-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Séance du mardi 21 octobre 2025**

vingt et un octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u> Brice ASENSIO, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	6	<u>Représentés :</u>
<u>Votants :</u>	6	<u>Excusés :</u> Thomas BROMET
<u>Pour :</u>	6	<u>Absents :</u>
<u>Contre:</u>	0	<u>Secrétaire de séance :</u> Rachel PIERRE
<u>Abstentions :</u>	0	

**Objet : Délibération fixant le tableau des emplois et des effectifs - DE\_031\_2025**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour permettre un avancement de grade de la secrétaire générale de mairie suite à la réussite d'un examen professionnel,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

D'adopter le tableau des emplois et des effectifs suivants :



**Republique Française**  
**AUDE**  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 011-211100870-20251021-DE\_031\_2025-DE

S<sup>2</sup>LO

Emploi	Grade rattaché à cet emploi	Catégorie	Grade de l'agent qui occupe le poste	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet
Secrétaire générale de mairie	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème et principal 1ère classe Rédacteur - rédacteur principal 2ème classe et 1ère classe	C B	Adjoint administratif	1	1	12h00 hebdomadaire
Secrétaire générale de mairie	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème et principal 1ère classe Rédacteur - rédacteur principal 2ème classe et 1ère classe	C B	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	12h00 hebdomadaire
Cantonnier	Adjoint technique, adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Adjoint technique	1	0	18h00 hebdomadaire
<b>TOTAL</b>				<b>2</b>	<b>1</b>	<b>30h00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 23/10/2025,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Cazalrenoux.

Fait et délibéré à CAZALRENOUX le mardi 21 octobre 2025

Affiché le 06/11/2025



Pour exécution conforme  
Le Maire, ASENSIO Bruce

**Republique Française**  
**AUDE**  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**

Envoyé en préfecture le 23/10/2025  
 Reçu en préfecture le 23/10/2025  
 Publié le  
 ID : 011-211100870-20251021-DE\_029\_2025-DE

SLOW

**Séance du mardi 21 octobre 2025**

vingt et un octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u> Brice ASENSIO, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	6	<u>Représentés :</u>
<u>Votants :</u>	6	<u>Excusés :</u> Thomas BROMET
<u>Pour :</u>	6	<u>Absents :</u>
<u>Contre:</u>	0	<u>Secrétaire de séance :</u> Rachel PIERRE
<u>Abstentions :</u>	0	

**Objet : Délibération relative à la fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade possibilités - DE\_029\_2025**

Vu l'article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique,  
 Vu l'avis du CST en date du 25/09/2025,

Le Maire informe le conseil municipal des dispositions réglementaires concernant les ratios d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX en %
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	50
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	50

le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication
- le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré à CAZALRENOUX le mardi 21 octobre 2025

Affiché le 06/11/2025



Pour exécution conforme.  
 Le Maire, ASENSIO Brice

